



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

---

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43  
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 33  
Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

---

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Gérard HERRMANN	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

---

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

---

---

**OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC****Saint-Apollinaire - « Parc santé des Longènes » - Cession de terrains par promesse synallagmatique de vente à « Eiffage Aménagement »**

Il est rappelé que par délibération du bureau métropolitain du 8 décembre 2022, Dijon métropole a décidé de céder le tènement foncier d'une superficie de 5 948 m<sup>2</sup> situé rue du Docteur Schmitt, rond-point Jean Moulin et chemin des Longènes à Saint-Apollinaire, concerné par le site de projet n°8 « Longènes » et nécessaire à la réalisation du « Parc santé des Longènes ». Cette cession doit intervenir au profit de la société « Eiffage Aménagement », moyennant le montant de 375 000 € HT et dans le cadre d'une promesse synallagmatique de vente assortie de conditions suspensives.

En considération de la décision de déclassement par anticipation et de désaffectation du domaine public de l'un de terrains concernés, intervenant lors de cette même séance, il convient de confirmer la cession de la totalité de ce tènement foncier au profit de la société « Eiffage Aménagement ».

Cette cession interviendra selon des modalités identiques à celles définies par la délibération ci-dessus visée, étant toutefois précisé que la réalisation du parking silo pourrait éventuellement intervenir sur un autre site.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de céder** à la société « Eiffage Aménagement » - 11 place de l'Europe – CS 50570 – 78140 Vélizy-Villacoublay, le tènement foncier situé à Saint-Apollinaire, compris dans le site de projet n°8 du PLUI-HD, d'une superficie totale de 5 948 m<sup>2</sup>, cadastré section AE n°20 de 377 m<sup>2</sup>, n°21 de 565 m<sup>2</sup>, n°22 de 1 087 m<sup>2</sup>, n°164 de 392 m<sup>2</sup>, n°165 de 2 231 m<sup>2</sup> et n°412 de 1 296 m<sup>2</sup>, moyennant des modalités et conditions inchangées par rapport à celles définies dans la délibération du Bureau métropolitain du 08 décembre 2022 télétransmise en Préfecture le 09 décembre 2022, étant précisé que la réalisation du parking silo pourrait éventuellement intervenir sur un autre site ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer la promesse définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN